

Villeurbanne, le 14 mars 2017

## Lutte contre les discriminations Villeurbanne lance un nouveau réseau de points d'information

*La ville de Villeurbanne lance un nouveau réseau de points d'information Lutte contre les discriminations pour que les personnes discriminées puissent être informées de leurs droits et accompagnées pour les faire valoir.*

La mobilisation du droit est un outil fondamental de la lutte contre les discriminations et les personnes discriminées doivent être informées sur leurs droits et accompagnées pour les faire valoir. Pour ce faire, la ville de **Villeurbanne lance un nouveau réseau de points d'information regroupant 40 structures**, dont 12 sont membres du réseau de vigilance pour l'égalité et la non-discrimination (cf. carte jointe). Ce réseau doit permettre, dans tous les quartiers, sur tout le territoire, une plus large diffusion de l'information pour favoriser l'égal accès aux dispositifs de lutte contre les discriminations existants.

### Signature d'une charte d'engagement le 21 mars

Les 40 structures du réseau de lutte contre les discriminations signeront avec la ville de Villeurbanne une **charte d'engagement mardi 21 mars à 11 h 30 dans les salons de l'hôtel**.

En devenant Point relais d'information lutte contre les discriminations, les structures s'engagent notamment à diffuser l'information sur le droit de la non-discrimination grâce aux outils mis à disposition par la ville de Villeurbanne, à orienter les personnes se sentant discriminées vers les structures d'accès au droit et à sensibiliser les professionnel-le-s accueillant du public.

La Ville animera ce réseau et organisera au moins une réunion annuelle afin de faire un bilan et d'adapter le cas échéant le fonctionnement du réseau.

### Villeurbanne en tête du réseau national contre les discriminations

Les villes de Villeurbanne, Rennes, Strasbourg et Pessac viennent de constituer un réseau national des élus contre les discriminations et une dizaine de villes l'ont déjà rejoint. Leur objectif est de renforcer les politiques locales et de faire émerger une politique de prévention à l'échelon national. Ensemble, les élus – dont Agnès Thouvenot, adjointe chargée de la Lutte contre les discriminations – ont rédigé une charte « *appelant l'Etat, les parlementaires, les collectivités locales... à mettre à l'agenda politique ces questions et à avoir une vigilance accrue face aux actes discriminatoires dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement, à la culture...* »

#### DIRECTION DE LA COMMUNICATION

l'hôtel de ville  
place lazare goujon  
métro gratte-ciel  
téléphone 04 78 03 67 33  
télécopie 04 78 85 21 93  
www.villeurbanne.fr  
www.viva-interactif.com

adresse postale  
hôtel de ville  
bp 5051  
69601 villeurbanne cedex  
en rappelant le service  
concerné

#### CONTACT PRESSE

Cathy Serra  
Tél. 04 72 65 80 54  
Port. 06 85 48 27 60  
cathy.serra@mairie-villeurbanne.fr